2022 UNSS

Union Nationale du Sport Scolaire

Je suis Jeune Juge / Jeune Arbitre
En SAVATE BOXE FRANCAISE

LE JEUNE JUGE / JEUNE ARBITRE MAIF

Présentation

Tout élève de collège ou de lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les compétences attendues se trouvent dans le livret Jeune Juge / Jeune Arbitre de chaque activité.

DEVENIR JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE C'EST :

- Apprendre à **faire des choix** et s'y tenir,
- **Prendre des décisions pertinentes** (sécurité, équité, loyauté) et **justifier ses choix,**
- **Mesurer** les conséquences de ses actes,
- **Acquérir** au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque…),
- Prendre et **assumer des responsabilités**.

LA CONSTRUCTION D'UN PARCOURS DE FORMATION :

Les compétences du Jeune Juge/Jeune Arbitre construites au sein de chaque AS et certifiées aux différents niveaux (départementale, académique, nationale, internationale) peuvent être insérées au sein du curriculum de formation renseigné dans Parcours Sup.

Il est énoncé dans le BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 (Programme d'EPS du Lycée Général et Technologique) et le BO spécial n°5 du 11 avril 2019 (programme d'EPS des classes préparant au CAP et les classes préparant au baccalauréat professionnel) que « l'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins et le dossier d'orientation ».

C'est pourquoi, il semble essentiel de mettre en place une cohérence et un suivi individuel des compétences acquises de ce jeune officiel au sein de parcours de formation, mais aussi qu'une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives pour des raisons d'équité sur l'ensemble du territoire au niveau des attendus à chaque niveau de certification.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE :

AMBASSADRICE

Madame Mathilde MIGNIER
Professeur d'EPS

Membre du Pôle France de Toulouse depuis 10 ans

Palmarès

Assaut :

- *Championne de France Assaut 2013, 2014, 2015, 2016, 2019*
- *Championne d'Europe Assaut 2013, 2015, 2019*
- *Championne du Monde Assaut 2014, 2016*
- *Médaille d'or aux World Combat Games 2013*
- *Médaille d'or aux World Martial Arts Masterships 2019*

Combat :

- *Championne de France Espoir 2014*
- *Vainqueur du Tournoi de France 2015, 2016*
- *Championne de France Elite 2017, 2018*
- *Championne du Monde Elite 2017*
- *Championne d'Europe Elite 2018*

SOMMAIRE

LE JEUNE JUGE/ARBITRE

1. S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTRE DE l'UNSS
2. DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE
3. S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION
4. DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
5. DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES
6. ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION
7. PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE, S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE l'UNSS

Sans juge, arbitre, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister.
Ces rôles sont construits dans le cadre de l'objectif général n°3 « **Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif » (** *Programme d'EPS* du *lycée* général et technologique Annexe 1 du BOEN du 22 janvier 2019) ou de celui visant à « **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire »** (Le programme d'EPS pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) et de l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n°3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités »*.

1.1 Le Jeune Juge/Jeune Arbitre doit :

- Connaître le règlement de l'activité
- Être objectif et impartial
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- Connaître les différentes tâches liées à sa mission.

➢ Pour remplir sa mission, le Jeune Juge/ Jeune Arbitre doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité, ...) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.

➢ Le jeune juge/jeune arbitre UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes juges/arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité »

Comité International Olympique

2. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITÉ

« L'arbitre veille en permanence à la sécurité des tireurs »
« L'arbitre doit toujours veiller à ce que les gestes techniques utilisés en attaque, comme en défense, respectent le règlement et l'esprit de la Savate Boxe Française »

LE CADRE REGLEMENTAIRE D'UN AFFRONTEMENT CODIFIE (mémento FFSBF&DA)

Le règlement définit le cadre de la pratique. Le non-respect d'une règle est systématiquement sanctionné. Dans ce cadre, le boxeur peut exprimer sa boxe en toute liberté et sécurité. L'adhésion et le respect du règlement par tous les pratiquants permettent à chacun de découvrir les limites de son exploitation motrice.

1. L'espace de pratique

L'espace de pratique est un carré (enceinte ou tapis) de 4.90 à 6 mètres de côtés. L'espace de pratique dispose de quatre coins : un coin rouge pour le boxeur rouge, un coin bleu pour le boxeur bleu et deux coins blancs dit « neutres ».

2. Les reprises

Le chronométreur donne le signal du début et de la fin des reprises en frappant dans le gong. Entre chaque reprise, les tireurs regagnent leurs coins respectifs pendant 1 minute. Les seconds (obligatoirement des élèves licenciés UNSS en tenue de sport) peuvent le conseiller pendant cette période. Les seconds ne doivent pas être plus que deux dans le coin du tireur et ne peuvent pas parler pendant la reprise.

La durée d'une rencontre varie en fonction du niveau dans lequel concourent les élèves :

- *Equipe établissement scolaire :*

3 x 1'15 avec 1' de récupération

- *Equipe excellence :*

3 x 1'30 avec 1' de récupération

3. Autorisations et interdictions en compétition

Les surfaces autorisées à être touchées ou frappées sont :

a) Pour les coups de pied :
- la face antérieure et les faces latérales de la tête,
- toutes les faces du tronc et les membres inférieurs.

b) Pour les coups de poing :
- la face antérieure et les faces latérales de la tête,
- la face antérieure et les faces latérales du tronc.

Les surfaces interdites à être touchées ou frappées sont :
a) Pour les coups de pied :
- le triangle génital,
- la nuque, l'arrière et le dessus de la tête,
- la poitrine pour les féminines.

b) Pour les coups de poing :
- Hommes : tous les coups donnés sous la ligne de la ceinture et dans le dos
- Femmes : tous les coups à la poitrine, dans le dos et sous la ligne de la ceinture

Il est interdit de faire prédominer les enchaînements de coups de poings sur les autres types d'enchaînements : de coups de pieds, pieds-poings et poings-pieds.

Les fauchages et les balayages sont autorisés.

Il est interdit de poser les mains à terre ou sur les cordes pour frapper.

Il est interdit :
- de porter des coups en tenant l'adversaire.
- de pousser ou tirer l'adversaire.
- d'effectuer des parades avec les tibias.

Il est interdit de progresser d'une manière dangereuse tête en avant, de progresser genou levé, ou d'exercer une pression abusive sur son adversaire

Il est interdit de frapper :
- un tireur à terre ou en train de se relever.
- un adversaire engagé dans les cordes.

En résumé :
Au cours des 3 reprises, le but sera de « toucher plus et mieux qu'être touché » avec les parties autorisées des poings et des pieds sur les cibles réglementaires, dans un temps et un espace défini.

LE PROTOCOLE

Les Jeunes officiels et les tireurs doivent connaître le cérémonial de l'assaut.

1. Vérification des équipements

Avant le début de l'assaut, les tireurs sont appelés en chambre d'appels où est vérifiée la validité de leurs équipements et de leur licence UNSS. Ils sont accompagnés de leurs seconds, également munis de leurs licences UNSS.

NB : Tenue réglementaire :
Protections obligatoires : gants, casque (sans mentonnière), coquille (garçon), protège-dent.
Protection autorisée : protège tibias, protège poitrine, protection pubienne
Les gants : 10 onces et au-delà.
Les chaussures : semelles plates et souple type gymnastique ou boxe, lacets couverts.
Tenue aux couleurs de l'AS (tenue de club interdite) :
Pour les équipes « établissement » : collant type athlétisme ou pantalon de survêtement, poches et fermetures interdites. Les shorts et pantacourts sont interdits. Débardeur ou Teeshirt à manche courte obligatoire, rentré dans le pantalon ;
Pour les équipes « excellence » : combinaison intégrale ou en 2 parties, chaussures de savate boxe française.

2. Présentation des tireurs

Sur appel du délégué officiel, le tireur rouge monte sur l'enceinte / tapis et salue l'arbitre de la rencontre. Puis le tireur bleu monte à son tour sur l'enceinte / tapis pour saluer.

3. Distribution des bulletins de juge

Le délégué officiel donne les bulletins de jugements à l'arbitre qui les distribue aux juges en vérifiant qu'il s'agit bien de la bonne rencontre.

4. Rappel du règlement

L'arbitre appelle les tireurs au centre de l'enceinte / tapis et fait un rappel rapide des règles. Ils demandent aux tireurs de se saluer puis de retourner à leur coin. Pendant ce temps, les juges préparent leur bulletin.

5. Vérification et début de la rencontre

L'arbitre s'assure que les juges et le chronométreur sont prêts. Il rappelle les tireurs au centre de l'enceinte / tapis, vérifie-les protèges dents, et fait démarrer la rencontre avec les commandements : En garde / Allez.

6. Fin de la rencontre et délibération des juges

A la fin de la rencontre, l'arbitre demande aux tireurs de se saluer. Chaque juge remplit alors son bulletin et le remet à l'arbitre. Lorsque tous les juges ont remis leur bulletin, l'arbitre les transmet au délégué officiel. Les tireurs sont alors appelés au centre de l'enceinte. A l'annonce du délégué officiel, l'arbitre désigne le vainqueur en lui levant le poing. La rencontre est terminée. Les tireurs quittent l'enceinte.

LES OFFICIELS

Chaque assaut de savate boxe française en UNSS est encadrée par 3 ou 5 juges, un arbitre, un chronométreur et un délégué officiel qui préside la rencontre.

LES SANCTIONS

1) Remarques et avertissement

Chaque faute est mentionnée par des remarques puis, si la faute se répète, à la 3ème remarque l'arbitre doit demander un avertissement. Cependant, si le tireur commet une faute visiblement intentionnelle ou antisportive, l'arbitre peut demander un avertissement, voire une disqualification sans avertissement préalable.

En cas d'une demande de double avertissement, si les deux tireurs ont déjà un ou plusieurs avertissements, l'arbitre commence par celui qui en a le moins.

Lorsqu'un tireur commet une faute, l'arbitre dit « stop », fait remarquer au tireur concerné la faute commise. Il utilise les gestes appropriés (*se référer au code gestuel ci-après*) de façon à être compris des tireurs, des juges et des spectateurs. A la 3ème remarque, l'arbitre demande aux juges un avertissement pour le tireur fautif. Au 3ème avertissement reçu, le tireur est disqualifié.

3. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION

L'ARBITRE

Le principal rôle de l'arbitre est de veiller à la sécurité des deux tireurs.
Il a pour tâche de repérer un tireur fautif et de le sanctionner. Il est la seule personne à fixer la limite entre une touche et un coup.

Pour faire respecter le règlement il utilise **4 commandements :**
« **STOP** » les tireurs stoppent la rencontre (l'arbitre peut alors faire une remarque, envoyer les tireurs dans les coins neutres ou dans leurs coins)
« **EN GARDE** » les tireurs doivent monter leurs mains en garde et être prêt à reprendre l'assaut
« **ALLEZ** » les tireurs reprennent l'assaut
« **DISTANCE** » les tireurs se replacent à une distance d'affrontement réglementaire

➢ **Avant la rencontre, il doit**

- Demander les bulletins au délégué officiel et les distribuer aux juges
- Rappeler aux tireurs certaines règles de l'assaut : contrôle des touches, respect de la distance et des trajectoires, respect de son adversaire et de l'arbitre *« tireurs au centre, nous sommes dans un assaut de boxe française, veuillez respecter la distance, la puissance et les commandements de l'arbitre »*
- Annoncer : *« SALUEZ-VOUS »*
- Renvoyer les tireurs dans leur coin respectif *« A VOS COINS »*
- Demander aux officiels s'ils sont prêts *« JUGES PRETS ? » « CHRONOMETREUR PRET ? »*
- Rappeler les tireurs au centre *« tireurs au centre »*
- Vérifier le protège dent de chaque tireur
- Commander le départ de l'assaut *« EN GARDE » « ALLEZ »*

➢ **Pendant l'assaut, il doit :**

- Diriger la rencontre à l'aide des 4 commandements :

« STOP » pour arrêter l'assaut, *« EN GARDE »* et *« ALLER »* pour faire repartir l'assaut, *« DISTANCE »* pour remettre les tireurs à une distance appropriée -ce commandement ne nécessite pas un arrêt du chrono, les tireurs s'arrêtent et reculent chacun d'un pas, l'assaut reprend immédiatement-.

- Se déplacer sans gêner les tireurs : former un triangle avec les 2 tireurs pour voir tous les coups
- Lorsqu'un tireur fait une faute, dire *« STOP »,* prévenir le tireur de sa faute en effectuant la gestuelle appropriée

- À la 3ème remarque, demander un avertissement : *« STOP » « TIREURS COINS NEUTRES »*. L'arbitre se place dans le coin rouge et s'adresse aux juges d'une voix forte : *« JUGE, DEMANDE DE PREMIER (deuxième,) AVERTISSEMENT POUR CE TIREUR (il le désigne) POUR COUP INTERDIT (ou autre…avec la gestuelle appropriée)* ». Il laisse un court instant de réflexion aux juges puis, en levant les bras, demande *« JUGES ENSEMBLE »* pour avoir la décision des juges

  Si **la majorité des juges est d'accord**, l'arbitre dit *« AVERTISSEMENT PRONONCE »* en levant la main et en s'orientant vers le Délégué Officiel.
  Si **la majorité des juges n'est pas d'accord,** l'arbitre dit *« AVERTISSEMENT NON PRONONCE »* en levant les bras en croix et en se tournant vers le Délégué Officiel.

➢ **Entre chaque reprise, il doit :**

- Au gong qui annonce la fin de la reprise, l'arbitre dit *« STOP » « COIN NEUTRE »*
- Il va voir le Délégué Officiel et les juges pour suivre les résultats et écouter les éventuelles remarques
- Au signal du gong qui annonce le début de la prochaine reprise, il rappelle les tireurs au centre de l'enceinte
- Il vérifie les protège-dents
- Il fait repartir l'assaut en disant *« EN GARDE » « ALLER »* et en utilisant la gestuelle appropriée

➢ **A la fin de l'assaut, il doit :**

- Faire saluer les tireurs puis les renvoyer dans leur coin « *SALUEZ-VOUS* » et « *A VOS COINS »*
- Récupérer les bulletins auprès de chaque juge et les remettre au délégué officiel
- Faire venir les tireurs au centre de l'enceinte pour désigner le vainqueur

LE JUGE

➢ **Avant la rencontre, il doit**

- Préparer son bulletin en vérifiant le nom et la couleur du coin pour chaque tireur
- Marquer son nom sur le bulletin et signer
- Lever la main lorsque l'arbitre lui demande s'il est prêt

➢ **Pendant la rencontre, il doit :**

- Rester concentré
- Noter les touches valables (qui atteignent une cible autorisée, avec une arme autorisée, avec un coup techniquement correct dans sa trajectoire et avec un contrôle de sa puissance)

NB : Valeur des touches :
4 points = touche en ligne haute avec les pieds
2 points = touche en ligne médiane avec les pieds ou enchaînement de 2 ou plusieurs touches avec les poings
1 point = touche en ligne basse avec les pieds ou une touche avec les poings

- Être attentif aux consignes de l'arbitre pour répondre à ses demandes par les gestes appropriés, pour la demande d'avertissement :

-

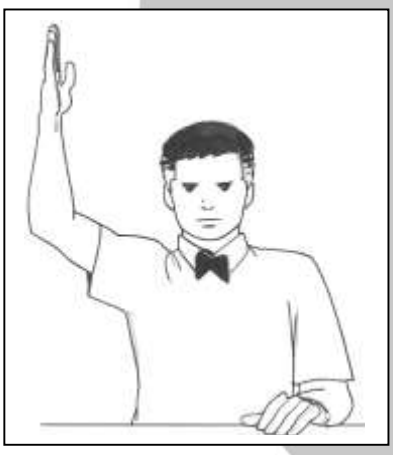

D'accord

pas d'accord

- **Entre chaque reprise, il doit :**

- Noter le rapport de force selon les critères suivants :

Si la domination est importante, 3 pour le meilleur et 1 pour l'autre : **3/1**
S'il y a avantage avec une faible différence, 3 pour le meilleur et 2 pour l'autre : **3/2**

S'il y a égalité : **2/2**

- **A la fin de l'assaut, il doit :**

- Comptabiliser le nombre de point pour chaque tireur
- Noter les avertissements si besoin
- Faire le total avec les avertissements
- Si les tireurs sont à égalité, mettre un bonus (+1 point) à l'un des tireurs selon des critères qui sont : la variété des touches et des enchainements, la difficulté technique des coups utilisés, l'intensité et le rythme de l'engagement dans la rencontre, la gestion tactique de la rencontre.
- Inscrire le nom du vainqueur et entourer la lettre correspondant à sa couleur de coin (R rouge ou B bleu)

LE CHRONOMETREUR

- Avant le déroulement des rencontres, il s'exerce avec le matériel : les deux chronomètres et le gong
- Lorsque l'arbitre lance la rencontre en annonçant « EN GARDE » « ALLER », le chronométreur tape sur le gong pour annoncer le début de la reprise (et ainsi pour chaque début de reprise) et enclenche le chronomètre
- À la fin de chaque reprise, taper dans le gong, et déclencher la minute de récupération
- À la 55ème seconde de récupération, le chronométreur tapote plusieurs fois sur le gong pour signaler la reprise imminente de l'assaut
- À chaque « STOP » de l'arbitre, le chrono arrête le temps, puis le fait repartir au commandement « ALLER »

4. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Evaluation et Harmonisation des Certifications

Un Jeune juge/jeune arbitre acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises niveau 1/2 : Niveau départemental 12/20	Exigences minimales requises niveau 3/4 : Niveau académique 14/20	Exigences minimales requises niveau 5 : Niveau national 16/20

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique :** *vidéos à privilégier, QCM, oraux (notamment pour les élèves en difficulté, par exemple 1/3 temps, dyslexie prononcée/repérée etc) Un élève qui a une mauvaise note à l'écrit mais qui se fait repérer comme « performant » dès les premiers jugements/arbitrages doit pouvoir repasser la théorie sous forme d'oral afin de ne pas être éliminé pour une possible obtention de la certification, et ce, à tous les niveaux.*

- **Pratique :** *mise en situation lors d'un Championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible)*

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

Partie théorique	**1 à 1.5 point**	**2 à 2.5 points**	**3 à 4 points**
Sur 4 points	*A consolider*	*Satisfaisant à Bien*	*Très bien à Excellent*

Il est possible de modifier le nombre de rôles.
Selon la spécificité de l'activité, si le Jeune juge/jeune arbitre peut être confronté à 2 rôles différents, son évaluation pratique sera alors la moyenne (sur 16 points) de ses 2 prestations :

Moyenne des 2 prestations pratiques *sur 16 points) +* ***note théorique*** *sur 4 points = note globale sur 20 points*
Si par l'essence même de l'activité un seul rôle peut être tenu, c'est la note de ce rôle unique qui sera prise en compte :

Note pratique *sur 16 points +* ***note théorique*** *sur 4 points = note globale sur 20 points*

- ***Conseils de la CNJO pour l'élaboration de la grille d'évaluation pratique***

Le tableau suivant est un guide d'évaluation pratique.
Les propositions de contenus qui vous y sont proposées le sont à titre d'exemple ; elles s'ajustent en fonction des activités.

LES pré requis :

- le jeune juge/jeune arbitre doit être investi au niveau de son district pour acquérir sa certification départementale (sur une rencontre départementale)
- le jeune juge/jeune arbitre doit être certifié de niveau départemental pour acquérir sa certification académique (sur une rencontre académique)
- le jeune juge/jeune arbitre doit être certifié de niveau académique pour acquérir sa certification nationale (sur un championnat de France)

-

LA VALORISATION : remise d'un diplôme par les Services UNSS

Compétences pratiques attendues à tous les niveaux pour le Jeune juge/jeune arbitre :

Nom & Prénom du Jeune juge/jeune arbitre : ……

	Niveau Départemental	***Niveau Académique***	***Niveau National***	
	4 à 8 points	***8.5 à 10 points***	***11 à 14 points***	***14 à 16 points***
Arbitre	L'élève applique les étapes minimales du protocole : - Le salut en début et en fin d'assaut - Un rappel succinct des règles en introduction de l'assaut - L'utilisation des commandements « en garde- allez – stop - distance ».	L'élève applique les principales étapes du protocole : -il regroupe les tireurs au centre et introduit l'assaut (Salut, rappel des principales règles) - il réunit les tireurs au centre du ring, vérifie le port du protège dent des tireurs et fait débuter l'assaut - il intervient en utilisant les commandements « stop, en garde, allez, distance » - A la fin de l'assaut, fait se saluer les tireurs de façon réglementaire - il désigne le vainqueur en levant sa main sur prononciation du DO	L'élève **maîtrise parfaitement le déroulé protocolaire** d'un assaut de boxe française	L'arbitre est autonome dans son organisation et n'a pas besoin de l'assistance du DO.
	L'arbitre identifie et intervient sur au moins cinq types de fautes	L'arbitre identifie et intervient sur au moins huit types de fautes	L'arbitre a une **connaissance complète du règlement** de la boxe française en milieu scolaire	*Il sait gérer le cas particulier d'une blessure*
	L'arbitre utilise les gestes correspondant aux fautes qu'il connait Les gestes et le vocabulaire employés sont approximatifs et/ou hésitants	Les fautes sont signalées en utilisant une gestuelle correcte et précise. Les interventions sont parfois un peu longues et ralentissent le rythme de l'assaut.	Les fautes sont signalées en utilisant une gestuelle précise, ample et rapide.	Les interventions sont brèves et ne faussent pas le rythme de la confrontation.
	L'élève ne prend pas l'initiative de faire des demandes d'avertissement ou ses demandes sont inappropriées. Une régulation du DO est nécessaire Les demandes d'avertissement sont hésitantes et nécessitent l'assistance du DO L'arbitre ne sait pas demander de double avertissement	L'arbitre prend l'initiative de faire des demandes d'avertissement Certaines demandes d'avertissement sont prématurées ou tardives La demande d'avertissement ou de double avertissement est protocolaire mais un peu longue et/ou hésitante	Les demandes d'avertissement sont pertinentes, protocolaires et précises. L'arbitre sait demander un double avertissement et une disqualification	
	L'arbitre est mobile mais ses déplacements sont arythmiques ou anarchiques. Il gène les tireurs ou ne voit pas certaines fautes	L'arbitre se déplace de façon dynamique en respectant une formation en triangle entre lui et les deux tireurs. Il arrive que l'arbitre se retrouve bloqué dans les cordes ou gène parfois les tireurs	Les déplacements de l'arbitre lui permettent d'avoir une vue globale des deux tireurs. Il anticipe les déplacements des tireurs Il se déplace à une distance suffisante pour ne pas gêner les tireurs tout en conservant la possibilité d'intervenir rapidement.	
Juge	Le juge oublie de noter son nom, son numéro et sa signature	Le juge pré rempli correctement son bulletin (nom, numéro, signature)	Le juge pré rempli correctement son bulletin (nom, numéro, signature)	
	Le juge comptabilise trop de touche ou à l'inverse pas assez	Le juge reconnait et note la majorité des touches effectives	Le juge reconnait et note toutes les touches effectives	Le juge s'approprie son bulletin de manière à discriminer toutes les touches effectives sans quitter des yeux l'assaut
	Le bulletin de jugement peut comporter des erreurs et des ratures	Le bulletin de jugement est propre et sans rature, il peut y avoir quelques oublies d'avertissement ou point bonus	Le bulletin de jugement est propre, sans rature et sans oubli	
	La décision est parfois erronée	La décision est conforme au déroulé de l'assaut	La décision est toujours conforme au déroulé de l'assaut	

5. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE DOIT VERIFIER SES CONNAISSANCES

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral ...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune juge/jeune arbitre (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune juge/jeune arbitre sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que Juge/Arbitre sur un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale

6. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION / PASSERELLES FEDERALES

Dès que possible l'UNSS proposera à tout Jeune juge/jeune arbitre certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS: www.unss.org

Passerelles entre l'UNSS et la Fédération Française de FFSBFDA

La convention entre l'UNSS et la FFSBFDA précise que le jeune juge/jeune arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence.

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité départemental ou régional (service formation)

Niveau national UNSS = Niveau de ligue en fédéral et inversement après validation lors du CF UNSS

La certification de niveau national UNSS permet le titre de Jeune juge/jeune arbitre National de ……..

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

7. LE JEUNE JUGE/JEUNE ARBITRE PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Le jeune officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant :

- le site Union Nationale du Sport Scolaire : www.unss.org

- le Ministère de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr

- le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt : www.educagri.fr

- le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative : www.sports.gouv.fr

- le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) : www.franceolympique.com

- la Direction de la jeunesse , de l'Education Populaire et de la Vie Populaire :

www.associations.gouv.fr/ddva
www.associations.gouv.fr/cec

- le site des fédérations sportives concernées

- le Comité Régional Olympique Sportif de la région concernée (CROS)

- le Comité Départemental Olympique Sportif du département concerné (CDOS)

- les collectivités territoriales (régions, départements, communauté de communes ou agglomérations)

- l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM)

- Mémento formation FFSBF&DA :
https://www.ffsavate.com/federation/reglements.html

cahier n°1 Filière fédérale « formation » : *Les officiels de la FFSBF&DA*

cahier n° 7 Réglementation : *Règlements d'arbitrage*